

Transfert entre les fonds

La loi sur le statut particulier permet au Conseil du Jura bernois (CJB) de prévoir annuellement un transfert entre les trois fonds dont il dispose, à savoir le Fonds pour l'encouragement aux activités culturelles (FEAC), le Fonds de loterie et le Fonds du sport. Pour l'année 2023, le CJB prévoit de transférer un montant de 255'000 francs du Fonds de loterie au FEAC permettant ainsi de soutenir des projets de médiation culturelle, la deuxième édition de « l'Enquête photographique Jura bernois » et différents festivals qui ont été fortement impactés par la pandémie (reprise culturelle). Ce transfert devra être ratifié par le gouvernement après qu'une consultation ait été menée auprès des Directions concernées. Cette dernière débutera vraisemblablement mi-mai, lorsque l'alimentation 2023 des trois fonds pour l'entier du canton sera connue.

Lois cantonales sur la protection de la population et la protection civile

Le CJB a été consulté concernant les lois cantonales sur la protection de la population et de la protection civile. Pour la dernière citée, le CJB a notamment relevé la nécessité que les centres régionaux puissent à l'avenir continuer de fonctionner et de recevoir un soutien du canton, même si un centre cantonal (centralisation) devait voir le jour. Allusion est faite au centre régional de Tramelan qui fonctionne bien et permet en particulier de former les romands du canton de Berne et d'assurer une dimension intercantonale en dispensant des cours à des personnes domiciliées hors du canton de Berne.

Séance annuelle avec la Direction cantonale de l'intérieur et de la justice (DIJ)

La commission Institutions et jeunesse (INJ) a rencontré Mme la Conseillère d'Etat Evi Allemann, ainsi que sa délégation, afin de faire le point sur les différents dossiers / thématiques qui concernent notre région, tels que les affaires qui concernent l'Office des mineurs avec en particulier la surveillance et le fonctionnement des institutions, le placement des enfants et jeunes en difficulté. Il a également été question d'aborder certaines procédures mises en œuvre par l'OACOT, notamment les demandes de permis de construire et les dernières adaptations du plan directeur cantonal. Finalement, un point a été fait quant au développement du bilinguisme au sein de la Direction cantonale.

Autres dossiers

Le CJB a également :

- pris acte de la démission de Hervé Gullotti pour le 31 mai 2023. Le processus administratif est en cours pour nommer un nouveau membre du Parti socialiste (PS) qui rejoindra le CJB au 1^{er} juin 2023. L'élection du Bureau pour la nouvelle année de législature (juin 2023 – mai 2024) se tiendra le mercredi 31 mai 2023. Au vu des changements qui seront amenés au sein du groupe PS, la composition du Bureau se verra automatiquement modifiée ;



- octroyé une subvention de 80'000 francs pour la 2^{ème} édition de « l'Enquête photographique Jura bernois » (dans le cadre du transfert entre les fonds – mentionné ci-dessus). Cette aide financière est octroyée sous forme d'un mandat défini dans le cadre d'une convention entre le CJB et les porteurs du projet, à savoir la Revue Intervalles, Mémoires d'Ici et les Journées photographiques de Bienne ;
- pris position en commun avec le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF) concernant trois objets :
 - o Le corapport concernant l'autorisation de dépenses 2023 HES-SO / HE-Arc
 - o La composition du Conseil d'école de la BFH, en particulier pour la proposition d'un représentant ou d'une représentante francophone
 - o Le comité de planification cantonale et la nomination de Virginie Läderach en tant que suppléante (représentant principal : Laurent Knecht)
- préavisé favorablement deux candidatures complétant la Commission intercantonale des arts de la scène (CiCaS) ;
- pris position sur la nouvelle loi sur la participation du canton de Berne à BLS SA et BLS Netz ;
- pris position dans le cadre de la consultation relative à la loi sur la sécurité de l'information et la cybersécurité (LSIC) ;
- pris position dans le cadre du corapport relatif à l'ordonnance de surveillance des institutions résidentielles et des prestations ambulatoires destinées aux enfants (OSIPE) ;
- versé des subventions dans les domaines du Fonds pour l'encouragement aux activités culturelles (FEAC), du Fonds du sport et du Fonds de loterie. Des tableaux récapitulatifs sont proposés sur le site internet à l'adresse suivante <https://www.conseildujurabernois.ch/subventions.html>.

Informations et contacts

- Cyprien Louis, président du CJB, 078 714 45 53
- Kim Seiler, secrétaire générale du CJB : 031 633 75 73 / 079 482 34 72
- Mélanie Cornu, déléguée du CJB à la culture, 079 929 19 53

La Neuveville, le 4 mai 2023

